

BULLETIN
INTERNATIONAL

DES
SOCIÉTÉS
DE LA
CROIX-ROUGE

Publié par le
Comité International
fondateur de
cette institution

Comité international de la Croix-Rouge

EXTRAIT DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (C. I. C. R.), fondé à Genève, en 1863, et consacré par des décisions des Conférences internationales de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse, et possède, en conformité, la personnalité civile.

ART. 2. — Le C. I. C. R. est une institution indépendante ayant son statut propre dans le cadre des statuts de la Croix-Rouge internationale.

ART. 3. — Le C. I. C. R. a son siège à Genève.

ART. 4. — Le C. I. C. R. a notamment pour but :

a) de travailler au maintien et au développement des rapports des Sociétés nationales de la Croix-Rouge entre elles ;

b) de maintenir les principes fondamentaux et uniformes de l'institution de la Croix-Rouge, savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales ;

c) de reconnaître toute Société nationale nouvellement créée ou reconstituée en conformité des principes de la Convention de Genève, et de porter cette constitution régulière à la connaissance de toutes les Sociétés nationales existantes.

d) d'être un intermédiaire neutre, dont l'intervention est reconnue nécessaire, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ;

e) de recevoir toute plainte au sujet de prétendues infractions aux Conventions internationales, et, en général, d'étudier toutes questions dont l'examen par un organe spécifiquement neutre s'impose ;

f) de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre des maux qui sont la conséquence de la guerre, des calamités civiles ;

g) de travailler au développement et à la préparation du personnel et du matériel sanitaire nécessaire pour assurer l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires des Etats ;

h) d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par les conventions internationales ;

i) de s'occuper en général de tout ce qui concerne les relations entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine des secours aux blessés et aux malades de la guerre, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En vertu de ses statuts, le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile, qui lui permet de recevoir légalement des legs.

Formule à utiliser dans un testament :

Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,

la somme de

legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.

(lieu, date et signature).

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

Compte de chèques postaux en Suisse n° I. 928.

Comité International

Chronique mensuelle.

Croix-Rouge et Radio. — Le mardi 22 août 1939, le 75^e anniversaire de la Convention de Genève donnera lieu à diverses manifestations radiophoniques.

A New York, la *National Broadcasting Company* transmettra sur onde moyenne et sur onde courte, pour l'Europe et l'Amérique du Sud, de 14 h. 30 à 15 h. (heure locale), ce qui correspond pour l'Europe centrale à 19 h. 30 et 20 h., une évocation dramatique de Dunant à Solférino avec le concours de la musique de la marine américaine, décharges d'artillerie, sonneries de bugles, charges de cavalerie. Des messages seront échangés entre M. Max Huber, président du Comité international de la Croix-Rouge, parlant à Genève, et M. Norman H. Davis, président de la Croix-Rouge américaine, président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, parlant à New-York City.

A Genève, l'Union suisse de radio-diffusion organise une audition, qui sera donnée de 20 h. à 22 h.

Un drame radiophonique de M. Georges Hoffmann, intitulé *l'Épopée de la Croix-Rouge*, évoquera Dunant et les grandes étapes de la Croix-Rouge. Un membre du Conseil fédéral suisse parlera de la Convention de Genève, et M. Max Huber, de la Croix-Rouge. Puis suivront une série de brefs messages émanant de hautes personnalités de divers pays à la gloire de la Croix-Rouge. Pour finir, une infirmière anonyme prononcera quelques mots sur la vocation de l'infirmière de la Croix-Rouge.

Témoignages de reconnaissance. — Le 28 avril, à l'occasion de l'anniversaire du Prince Régent Paul, le délégué

Comité International

permanent du royaume de Yougoslavie près la Société des Nations, le Dr I. V. Soubbotitch, avant son départ pour Ankara où il vient d'être transféré en qualité de ministre plénipotentiaire, a remis les insignes de l'Ordre de la Croix-Rouge yougoslave à quelques membres du Comité international de la Croix-Rouge : MM. Max Huber, président Paul Des Gouttes, Jacques Chenevière, Edmond Boissier, Edouard Chapuisat, Rodolphe de Haller et Bernard Bouvier, M^{lles} Lucie Odier, Suzanne Ferrière, M^{me} Frick-Cramer et à M. E. Clouzot, chef du secrétariat.

Dans son discours, M. Soubbotitch a fait l'éloge de l'activité du Comité international et a déclaré que, en ce jour de l'anniversaire du Prince Régent, sous le haut patronage duquel se trouve la Croix-Rouge yougoslave, et à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la première Convention de Genève et de la fondation de la Croix-Rouge, le Comité général de la Société de la Croix-Rouge yougoslave a désiré marquer que, depuis sa création, le Comité international a toujours été le gardien vigilant, fidèle et impartial des dispositions et des idées de cette convention et témoigner aux membres du Comité sa reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus au peuple yougoslave lors des dernières guerres.

Dans sa réponse, M. Paul Des Gouttes, membre du Comité, a salué le Prince Régent Paul, sous le haut patronage duquel se trouve la Croix-Rouge yougoslave. Il a souligné les relations particulièrement actives et cordiales qui ont toujours existé entre le Comité international de la Croix-Rouge et la Société de la Croix-Rouge serbe, puis la Croix-Rouge yougoslave qui lui succéda.

Il termina en déclarant qu'il espérait que cette collaboration confiante et féconde continuerait, comme par le passé, à servir le même idéal : soulager les misères et les souffrances de l'humanité.

Comité International

Le 18 juillet, M. Krauel, consul général d'Allemagne, a remis à M. J. Chenevière, à M^{lles} S. Ferrière, L. Odier et R. Bordier, membres du Comité international et à M^{lle} A. Bucher, directrice du Service des nouvelles pour l'Espagne, la décoration de la Croix-Rouge allemande en reconnaissance du travail accompli par le Comité international en faveur des victimes du conflit espagnol. Il a remis également, de la part de la Croix-Rouge allemande, des souvenirs artistiques aux délégués du Comité international, le D^r M. Junod, M. H. de Pourtalès, M. J. d'Amman, le D^r R. Marti, MM. G. Graz, Ph. Hahn, E. Arbenz.

M. Jacques Chenevière, au nom du Comité international, a remercié M. Krauel et a rappelé la collaboration que le Comité n'a cessé d'entretenir avec la Croix-Rouge allemande, et cela depuis les tout premiers temps de la Croix-Rouge.

Le même jour, M. et M^{me} Krauel eurent l'attention délicate de recevoir chez eux les représentants du Comité.

Espagne. — La délégation du Comité international à San Sebastian a été définitivement fermée le 30 juin. Son chef, M. Jean d'Amman, est rentré en Suisse.

La délégation de Madrid a été fermée le 15 juillet. M. Eric Arbenz a prolongé son séjour pour s'occuper de la liquidation. Il retournera en Suisse au début d'août.

La délégation de Barcelone sera maintenue sous la direction de M. Georges Graz jusqu'à la fin de septembre.

Les services de Genève continuent leur travail pour le service de nouvelles et de recherches en faveur des réfugiés espagnols hébergés en France. Le fichier des réfugiés permet toujours d'identifier jusqu'à 100 personnes par jour.

Chine. — A la demande du D^r H. Mooser, délégué de la Section d'hygiène de la Société des Nations en Chine, le Comité international de la Croix-Rouge a envoyé, au

Comité International

début de juillet, à la Croix-Rouge chinoise 80.000 comprimés d'entéro-vioforme d'une valeur de 4.000,— francs suisses.

Congrès international de sauvetage. — Le V^e Congrès international de sauvetage et de premiers secours en cas d'accidents, s'est ouvert à Zurich le dimanche 23 juillet. Le Dr H. Zangger, membre du Comité international, président d'honneur de ce Congrès, n'a pu assister à son ouverture pour des raisons de santé. Le Dr G. Patry, membre du Comité international de la Croix-Rouge, a présidé la I^{re} section et présenté une communication sur la standardisation du matériel sanitaire destiné aux premiers secours internationaux.

Fondation Florence Nightingale. — M^{lle} Lucie Odier, membre du Comité international, déléguée de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge au Conseil de la Fondation Florence Nightingale, s'est rendue à Londres au début de juillet pour assister, le 6 juillet, à la remise des certificats aux infirmières ayant suivi les cours et, les 10 et 11 juillet, à l'assemblée générale de la Fondation.

Service central et permanent de l'Union internationale de secours. — Le 22 juillet ont eu lieu à Zurich, chez M. Max Huber, président du Comité international, des entretiens auxquels ont pris part pour l'Union, M. le sénateur G. Ciruolo, président, et M. Camille Gorgé, membre du Comité exécutif de l'Union; pour la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, M. de Rougé, secrétaire général; pour le Comité international de la Croix-Rouge, M. Max Huber et M. Jacques Chenevière.

Ces entretiens avaient pour objet de préciser les conditions d'organisation et de fonctionnement du Service central et permanent de l'Union.

Les représentants de l'Union internationale de secours ont fait savoir que M. Maas Geesteranus avait donné sa démission de secrétaire général de l'Union.